



Association de la
**GRANDE
CARIÇAIE**

Nature et loisirs: défi dans les réserves

Journal des Grèves
Août 2018

86

L'édito

Les amateurs de stand-up paddle ont fortement augmenté ces dernières années et avec eux, les dérangements dans les réserves d'oiseaux d'eau. Appel à une cohabitation plus harmonieuse et respectueuse.



Par MICHEL BAUDRAZ
Directeur de l'Association
de la Grande Cariçaie

Un paddle qui glisse sans bruit sur l'eau transparente. Quelle merveilleuse sensation de vitesse, de douceur et de connection avec la nature, surtout lorsque l'on évolue dans le décor paradisiaque de la Grande Cariçaie. Le public ne s'y trompe pas et adopte en masse cette nouvelle discipline, encore presque inconnue il y a 10 ans, encouragé par la diminution du prix du matériel et sa distribution en grandes surfaces.

Les «piétons du lac», comme on les surnomme, sont en très forte augmentation sur les rives des lacs, et en particulier le long de la Grande Cariçaie. Ils sont aujourd'hui beaucoup plus nombreux que les usagers d'autres sports nautiques à se retrouver aux portes des réserves naturelles, soudain à portée de quelques coups de rame depuis la plage voisine.

Nouveaux, mais parfois aussi anciens pratiquants de ce sport, ignorent généralement que l'Ordonnance sur la navigation intérieure (ONI) considère les paddle, canoés, planches à voile et kite-surfs comme des embarcations et non comme des engins de plage. A ce titre, les différentes embarcations mentionnées ci-dessus sont donc interdites dans tous les périmètres balisés par des bouées jaunes, à savoir les réserves naturelles et ... les plages. Rien de plus normal, car mal utilisés, ces engins peuvent être dangereux en cas de collision avec des baigneurs.

L'ONI définit également, pour ne rien simplifier, des panneaux d'interdiction de navigation difficiles à comprendre pour celui qui n'a jamais passé un permis de naviguer. En toute bonne foi,

l'utilisateur peut donc se croire autorisé, voire encouragé, à naviguer à l'intérieur de périmètres délimités par des bouées jaunes, se pensant à distance raisonnable des rives, ainsi qu'à l'abri de collisions avec de plus gros bateaux. Et pensant en outre que sa présence ne nuit pas aux réserves naturelles, ce mode de déplacement incarnant pour la plupart des gens une mobilité douce, forcément proche de la nature.

Malheureusement, il n'en est rien. Un paddle, une planche à voile ou un canoé provoquent un dérangement pour la faune aussi important qu'un bateau à moteur (voir ci-contre) et les dérangements observés ces dernières années dans des secteurs interdits à la navigation ont conduit à des échecs de reproduction d'espèces rares et menacées. Aussi, pour que le compromis entre nature et loisirs puisse perdurer dans la Grande Cariçaie et pour que celle-ci puisse continuer à jouer son rôle pour la conservation de milieux et d'espèces rares, nous vous invitons à vous informer et à respecter les réglementations en place. Seule une cohabitation harmonieuse et respectueuse permettra d'éviter que la réglementation des réserves naturelles ne doive être renforcée. D'avance, nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une bonne promenade sur le lac !

Les espèces d'oiseaux n'affichent pas toutes la même familiarité avec l'homme. Les espèces présentées à gauche de cette galerie (Canard colvert, Cygne tuberculé, Foule macroule, Nette rousse) recherchent ainsi souvent la présence humaine, alors que celles de droite (Grèbe castagneux, Blongios nain, Sarcelle d'hiver, Héron pourpré) l'évitent le plus possible. La sensibilité des oiseaux d'eau varie selon les saisons. Elle est souvent plus forte en période de nidification et d'élevage des jeunes, dans les phases de mue du plumage, et dans les grands rassemblements d'oiseaux en hiver.



Eclairage

Un compromis souhaité par tous, mais fragile, entre protection de la nature et activités de loisirs.

Créées au début des années 2000, les réserves naturelles de la Grande Cariçaie mettent en œuvre la protection légale de paysages, de milieux naturels particuliers et d'habitats importants pour la conservation de certaines espèces menacées. La rive sud du lac de Neuchâtel abrite en effet de très vastes surfaces de milieux naturels humides (marais, étangs, forêts inondées) devenus rares ailleurs en Suisse, avec leur cortège d'espèces spécialisées, souvent en danger dans notre pays. Cette valeur naturelle exceptionnelle lui a valu d'être reconnue d'importance nationale voire internationale dans plusieurs inventaires fédéraux (paysages, sites marécageux, zones alluviales, bas-marais, sites de reproduction de batraciens, refuges d'oiseaux d'eau et de migrateurs). En parallèle, la rive sud du lac de Neuchâtel attire également de très nombreux visiteurs et vacanciers, venant profiter du lac, des plages de sable fin et de la nature. L'apport économique est important pour les communes et régions concernées et a conduit celles-ci à développer dès les années 1950 de grandes infrastructures touristiques (campings, ports, résidences secondaires, plages, etc.) en bordure des zones aujourd'hui protégées. Lors de leur mise en place, les réserves naturelles de la Grande Cariçaie ont tenu compte de cette double vocation de la rive - loisirs et nature - en maintenant ouverts au public de très vastes secteurs, ce qui permet aux vacanciers et aux habitants de profiter de la nature, tout en restreignant l'accès à d'autres secteurs pour permettre à la faune et à la flore sensibles de se maintenir à l'abri de la pression humaine. Ce faisant, les décideurs politiques de l'époque ont pris le pari que la pratique d'activités de loisir dans les zones protégées, ainsi qu'une forte présence hu-

maine, pouvaient être compatibles avec les objectifs prioritaires des réserves naturelles, à savoir la protection d'espèces et de milieux naturels rares. Cela sous-entendait cependant le respect total par les visiteurs des espaces dédiés prioritairement à la nature.

Aujourd'hui, l'essor du tourisme sur la rive sud du lac de Neuchâtel met en danger ce compromis entre loisirs et nature. En effet, la présence humaine est malheureusement de plus en plus forte dans les zones de protection prioritaire. La grande majorité des infractions est due aux petites embarcations non immatriculées, qui pénètrent souvent dans les zones lacustres interdites à partir de plages ou de zones de loisirs voisines, malgré le balisage en place, le plus souvent il faut le dire par méconnaissance des règles.

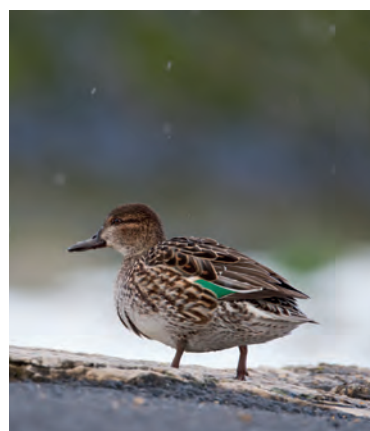
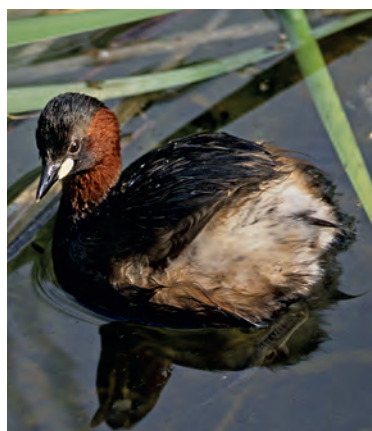
Pour la faune, cela peut avoir de graves conséquences. En effet, alors que certaines espèces sont anthropophiles et recherchent plutôt la présence humaine (une dizaine d'espèces d'oiseaux sur les 50 observées régulièrement dans la Grande Cariçaie), d'autres bien plus craintives l'évitent à tout prix (voir illustrations ci-dessous). Pour ces dernières, quelques dérangements peuvent alors suffire à provoquer l'abandon des nichées ou des envols massifs avec de dangereuses dépenses d'énergie en hiver.

Contrairement à une idée répandue, les petites embarcations ne sont pas moins problématiques pour les oiseaux que les bateaux à moteur. Avançant sans bruit, au ras de l'eau et à proximité immédiate des rives, elles provoquent un effet de panique chez les espèces craintives. Le Héron pourpré, une espèce sensible et rare en Suisse, nichant dans les roselières, a subi ces dernières années les conséquences de dérangements répétés provoqués par des embarcations navi-

quant à l'intérieur des refuges lacustres. Sur les onze couples présents dans la Grande Cariçaie en 2017, quatre ont ainsi été contraints d'abandonner leurs poussins.

Le balisage actuel des zones interdites à la navigation constitue l'un des problèmes à résoudre pour une meilleure perception par le public des zones interdites d'accès. Conçu au départ pour des navigateurs ayant passé un permis de voile ou de bateau à moteur, le système actuel est en effet difficilement compréhensible par le commun des mortels, avec ses panneaux rouges et blancs ressemblant au drapeau autrichien, et ses bouées jaunes évoquant celles utilisées précisément pour délimiter des plages réservées au public.

Pour améliorer la situation, l'Association de la Grande Cariçaie, les polices du lac et les surveillants des réserves ont décidé de renforcer dès 2018 les moyens d'information des usagers d'embarcations non immatriculées. Des panneaux plus compréhensibles viennent ainsi désormais compléter les «panneaux autrichiens», d'autres panneaux informatifs étant disposés sur les principaux sites de mise à l'eau. Plusieurs dépliants, dont celui accompagnant ce JdG, ont été produits et distribués largement. L'information a en outre été renforcée sur le site internet, en allemand et en français, et un petit film produit (visible également sur le site internet) pour rappeler les législations en vigueur. Parallèlement, les polices du lac et les agents de surveillance des réserves poursuivent leur travail de sensibilisation démarré activement il y a deux ans et commencent à dénoncer les contrevenants.



Restrictions de navigation sur la rive sud du lac de Neuchâtel

Deux règles à garder en mémoire

De par leur liberté d'accès, permettant de passer des moments privilégiés dans la nature, les réserves de la Grande Cariçaie constituent un endroit exceptionnel. Malgré le fait qu'elles soient en bonne partie ouvertes aux loisirs lacustres, elles abritent également des refuges pour la faune. Ceux-ci sont très importants pour permettre la conservation d'espèces rares, sensibles à la présence humaine. Aussi, afin de concilier activités de loisir et protection de cette zone naturelle précieuse, nous vous remercions de respecter les deux règles suivantes:

1) ne pas pénétrer dans les secteurs balisés avec des bouées jaunes et des panneaux,

 sur la carte

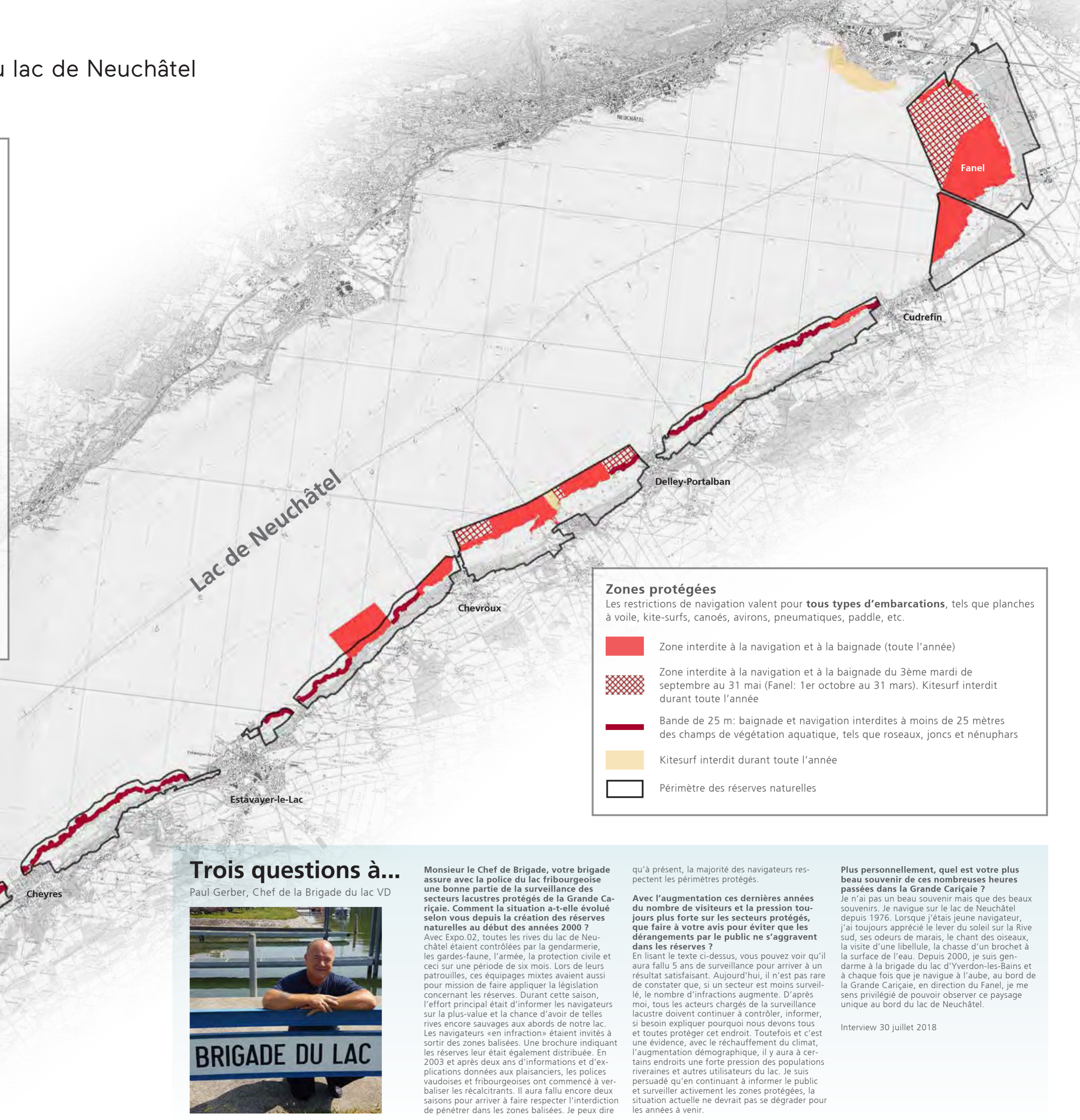
Sur le terrain, vous rencontrerez le balisage suivant :



2) hors secteurs balisés et hors plages autorisées, respecter une distance de 25 mètres aux champs de végétation aquatique, tels que roseaux, joncs ou nénuphars.






 sur la carte

Merci par avance de votre collaboration !



Zones protégées

Les restrictions de navigation valent pour **tous types d'embarcations**, tels que planches à voile, kite-surfs, canoés, avirons, pneumatiques, paddle, etc.

-  Zone interdite à la navigation et à la baignade (toute l'année)
-  Zone interdite à la navigation et à la baignade du 3ème mardi de septembre au 31 mai (Fanel: 1er octobre au 31 mars). Kitesurf interdit durant toute l'année
-  Bande de 25 m: baignade et navigation interdites à moins de 25 mètres des champs de végétation aquatique, tels que roseaux, joncs et nénuphars
-  Kitesurf interdit durant toute l'année
-  Périmètre des réserves naturelles

Trois questions à...

Paul Gerber, Chef de la Brigade du lac VD



Monsieur le Chef de Brigade, votre brigade assure avec la police du lac fribourgeoise une bonne partie de la surveillance des secteurs lacustres protégés de la Grande Cariçaie. Comment la situation a-t-elle évolué selon vous depuis la création des réserves naturelles au début des années 2000 ?

Avec Expo.02, toutes les rives du lac de Neuchâtel étaient contrôlées par la gendarmerie, les gardes-faune, l'armée, la protection civile et ceci sur une période de six mois. Lors de leurs patrouilles, ces équipages mixtes avaient aussi pour mission de faire appliquer la législation concernant les réserves. Durant cette saison, l'effort principal était d'informer les navigateurs sur la plus-value et la chance d'avoir de telles rives encore sauvages aux abords de notre lac. Les navigateurs « en infraction » étaient invités à sortir des zones balisées. Une brochure indiquant les réserves leur était également distribuée. En 2003 et après deux ans d'informations et d'explications données aux plaisanciers, les polices vaudoises et fribourgeoises ont commencé à verbaliser les récalcitrants. Il aura fallu encore deux saisons pour arriver à faire respecter l'interdiction de pénétrer dans les zones balisées. Je peux dire

qu'à présent, la majorité des navigateurs respectent les périmètres protégés.

Avec l'augmentation ces dernières années du nombre de visiteurs et la pression toujours plus forte sur les secteurs protégés, que faire à votre avis pour éviter que les dérangements par le public ne s'aggravent dans les réserves ?

En lisant le texte ci-dessus, vous pouvez voir qu'il aura fallu 5 ans de surveillance pour arriver à un résultat satisfaisant. Aujourd'hui, il n'est pas rare de constater que, si un secteur est moins surveillé, le nombre d'infractions augmente. D'après moi, tous les acteurs chargés de la surveillance lacustre doivent continuer à contrôler, informer, si besoin expliquer pourquoi nous devons tous et toutes protéger cet endroit. Toutefois et c'est une évidence, avec le réchauffement du climat, l'augmentation démographique, il y aura à certains endroits une forte pression des populations riveraines et autres utilisateurs du lac. Je suis persuadé qu'en continuant à informer le public et surveiller activement les zones protégées, la situation actuelle ne devrait pas se dégrader pour les années à venir.

Plus personnellement, quel est votre plus beau souvenir de ces nombreuses heures passées dans la Grande Cariçaie ?

Je n'ai pas un beau souvenir mais des beaux souvenirs. Je navigue sur le lac de Neuchâtel depuis 1976. Lorsque j'étais jeune navigateur, j'ai toujours apprécié le lever du soleil sur la rive sud, ses odeurs de marais, le chant des oiseaux, la visite d'une libellule, la chasse d'un brochet à la surface de l'eau. Depuis 2000, je suis gendarme à la brigade du lac d'Yverdon-les-Bains et à chaque fois que je navigue à l'aube, au bord de la Grande Cariçaie, en direction du Fanel, je me sens privilégié de pouvoir observer ce paysage unique au bord du lac de Neuchâtel.

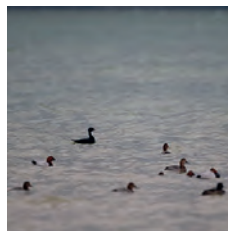
Interview 30 juillet 2018

En bref

Agrément de plusieurs vidéos et désormais bilingue français-allemand, notre site internet grande-caricaie.ch vous donne une foule d'information sur la nature, la recherche, les travaux d'entretien et les possibilités de visiter la Grande Cariçaie. Notre newsletter vous fournit des nouvelles régulières de la réserve naturelle. Inscrivez-vous sur grande-caricaie.ch/newsletter.

La secrétaire de l'AGC part à la retraite en février 2019, après avoir passé l'essentiel de sa vie professionnelle auprès de l'Association. Un grand merci à elle pour son engagement durant toutes ces années ! Pour la remplacer, nous cherchons une nouvelle perle rare. Annonce sur grande-caricaie.ch/emplois.

Fait remarquable et unique, une Macreuse noire passe l'été sur le lac de Neuchâtel. La Macreuse noire est un canard nordique, rare en Suisse, se reproduisant principalement en Scandinavie et passant l'hiver en Mer du Nord ou le long des côtes atlantiques. Ce mâle s'est sans doute laissé séduire par des femelles de Nettes rouges, qu'on l'a vu courtiser à plusieurs reprises.
grande-caricaie.ch/macreusenoire



Impressum

Editeur:
Association de la Grande Cariçaie
Chemin de la Cariçaie 3
1400 Cheseaux-Noréaz
T +41 24 425 18 88
info@grande-caricaie.ch

Rédaction, mise en page:
Christophe Le Nédic, Aline Cardinaux

Impression:
Sprint Votre Imprimeur
Yverdon-les-Bains

Photographies, dessins:
Association de la Grande Cariçaie, Jean-Lou Zimmermann, Alexis Nouailhat

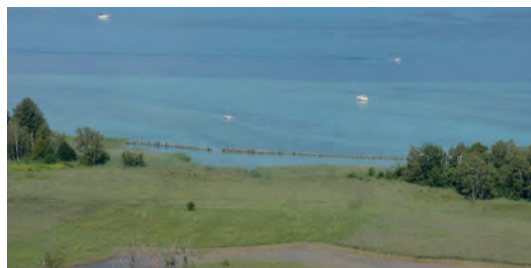
Maquette de base:
DO! L'agence SA

Le JdG est le bulletin d'information sur la protection de la Grande Cariçaie, le plus grand marais lacustre de Suisse. Il est distribué, en version papier, à tous les habitants des communes et localités riveraines de la Grande Cariçaie. Il est envoyé en version électronique avec la newsletter à toutes les personnes intéressées. Inscriptions sur grande-caricaie.ch/newsletter. Archives sur grande-caricaie.ch/jdg.



Une espèce

Le Jonc des tonneliers est la deuxième espèce de plante, avec le Roseau commun, capable de coloniser les zones lacustres peu profondes et d'y former de grands massifs compacts. L'espèce colonise parfois des zones de près de 2 mètres de profondeur.
grande-caricaie.ch/jonctonneliers



Une balade

Notre balade n°5 vous emmène, en paddle ou en canoé, d'Estavayer-le-Lac à Cheyres, en longeant les rives tout en restant à 25 mètres de celles-ci. Débarquements autorisés pour découvrir la Pierre du Mariage, ou l'observatoire de la faune de Font.
grande-caricaie.ch/balade5



Un geste

Rappelez-vous: il est très important de rester hors des refuges d'oiseaux d'eau et à une distance minimale de 25 mètres des champs de végétation aquatique, tels que roseaux, joncs et nénuphars. Merci par avance de votre collaboration !
grande-caricaie.ch/navigateurs